

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 11 mai 2018 portant modification de l'arrêté du 13 juillet 2016 portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé**

NOR : SSAS1830272A

La ministre des solidarités et de la santé,  
Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 182-4 et R. 182-3 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 13 juillet 2016 portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé ;  
Vu la proposition de la Chambre nationale des services d'ambulances en date du 19 mars 2018,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommé membre suppléant pour la durée du mandat restant à courir, au titre de la Chambre nationale des services d'ambulances (CNSA), M. Guillaume NARGUET, en remplacement de M. Serge NOSSOVITCH.

#### Article 2

La directrice de la sécurité sociale et le directeur général de la santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 11 mai 2018.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur général de la santé,*  
JÉRÔME SALOMON

*La directrice de la sécurité sociale,*  
Pour la directrice et par délégation :  
*Le chef de service, adjoint*  
*à la directrice de la sécurité sociale,*  
JONATHAN BOSREDON